

*Prescriptions nationales pour la
dématérialisation des documents
d'urbanisme*

***Consignes de saisie des
Métadonnées INSPIRE***



CNIG
Mai 2014

Titre	Consignes de saisie des métadonnées INSPIRE
Dates	Mai 2014
Sujet	Prescriptions nationales du CNIG pour la dématérialisation des documents de type : POS – PLU – CC - PSMV
Description du document	Ce présent document décrit les consignes de saisie des métadonnées documents d'urbanisme dématérialisés
Version	V1
Contributeurs	Le groupe de travail sur la dématérialisation des documents d'urbanisme du CNIG les participants du groupe sont (CEREMA, GeoBretagne, le Crige PACA, AITF, le grand Avignon, SIEA, la FNAU, la DDTM de vendée, la Ville de Cergy ...)
Format	Formats disponibles du fichier : OpenOffice Writer (.odt), Adobe PDF
Sources	CNIG, <i>Plan local d'urbanisme – Prescriptions nationales pour la dématérialisation des documents d'urbanisme</i> . CNIG Code de l'urbanisme – version consolidée à la date du 14 Février 2013
Droits	CNIG
Statut du document	Document validé par la Commission « DONNEES » du CNIG

Préambule

Ce document précise les consignes de remplissage des champs spécifiques aux documents d'urbanisme (de type PLU, POS, PSMV et cartes communales) pour les fiches de métadonnées. Ces consignes facilitent le catalogage des données et leur « moissonnage » par des outils dédiés. Elles s'appuient sur la version 1.1 du « [Guide de saisie des éléments de métadonnées INSPIRE](#) » de décembre 2013. (ou sa [version allégée](#))

Périmètre INSPIRE

Les plans locaux d'urbanisme (PLU), les plans d'occupation des sols (POS), les plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) et les cartes communales (CC) dépendent du thème usage des sols (annexe 3, thème 4).

Consignes de nommage du fichier

Nom du fichier de métadonnées
(obligatoire)

Le fichier de métadonnées est nommé :

<Identificateur de ressource unique>.xml

L'identificateur de ressource unique est défini ci-dessous dans les consignes de saisie.

Exemple *fr-000035206-plu20130612.xml*

Consignes de saisie

Intitulé de la ressource
(obligatoire)

Conformément aux recommandations du guide de saisie des éléments de métadonnées INSPIRE, les consignes sont les suivantes :

- L'intitulé contient uniquement le titre de la donnée. L'acronyme ou le sigle est renvoyé au résumé ;
- Une indication de la zone géographique couverte par le document.

Aucun millésime n'est retenu dans la mesure où seule la version en cours du document d'urbanisme est consultable.

Exemple pour un PLU Plan local d'urbanisme de Lyon.

Exemple pour un POS Plan d'occupation des sols de Hoenheim

Exemple pour un PSMV Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Vieux-Lyon

Exemple pour un PLUi Plan local d'urbanisme intercommunal du Grand Rodez

Exemple pour une CC Carte communale de Belvédère

Résumé de la ressource

Conformément aux recommandations du guide de saisie des éléments de métadonnées INSPIRE, le résumé doit décrire la ressource de façon

(obligatoire)

compréhensible. Les consignes sont les suivantes:

- une définition commune ;
- un acronyme ou un sigle ;
- une indication géographique

Définition pour un PLU Plan local d'urbanisme (PLU) numérisé. Ce lot informe du droit à bâtir sur la commune de XX. Ce PLU est numérisé conformément aux prescriptions nationales du CNIG.

Définition pour un POS Plan d'occupation des sols (POS) numérisé. Ce lot informe du droit à bâtir sur la commune de XX. Ce POS est numérisé conformément aux prescriptions nationales du CNIG.

Définition pour un PSMV Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) numérisé. Ce lot informe du droit à bâtir sur le secteur sauvegardé de XX. Ce PSMV est numérisé conformément aux prescriptions nationales du CNIG.

Définition pour un PLUi Plan local d'urbanisme numérisé. Ce lot informe du droit à bâtir sur la commune de XX. Ce PLUi est numérisé conformément aux prescriptions nationales du CNIG.

Définition pour une CC Carte communale (CC) numérisée. Ce lot informe du droit à bâtir sur la commune de XX. Cette CC est numérisée conformément aux prescriptions nationales du CNIG.

Type de ressource
(obligatoire)

Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec la valeur : *série de données*

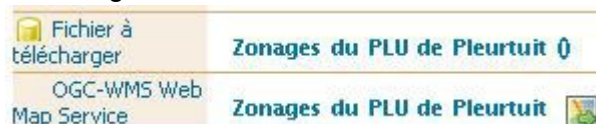
Localisateur de la ressource
(obligatoire)

Le champ est à remplir de la façon suivante :

- Le localisateur est un lien vers un site permettant de décrire plus finement la ressource mais peut également permettre le téléchargement ou l'accès aux données ressources ;
- le localisateur est de préférence une URL ;
- il peut y avoir plusieurs liens mais au moins un des liens doit être un accès public.

Exemple d'un fiche de métadonnées sur GéoBretagne

Pour GéoBretagne le localisateur est un lien WMS, plus un lien de téléchargement de la donnée.



Ex : <http://geobretagne.fr/geonetwork/apps/georchestra/?uuid=a1c4db8f-aaa4-4878-bce3-dae1c5f9decc>

Identificateur de ressource unique
(obligatoire)

L'identificateur identifie *la ressource de manière unique*. Il est constitué d'un {code} obligatoire (chaîne de caractères libre), éventuellement associé à un {espace de noms} (chaîne de caractères libre).

Pour les documents d'urbanisme l'identifiant devra être constitué de deux blocs :

- bloc identifiant l'organisme producteur ayant la compétence urbanisme,
- bloc identifiant la donnée.

De façon générique, l'ensemble prendra la forme :

fr-(SIREN/0000INSEE)-INSEE-(plui/plu/pos/psmv/cc)DATAPPRO

Il faut toutefois distinguer 3 cas différents (cf exemples) :

Exemple pour un PLUi produit par une intercommunalité (organisme avec SIREN)

Pour une intercommunalité ayant le n° SIREN 243500139, ayant approuvé son PLUi le 12 juin 2013 et diffusant un seul document sur son territoire l'identificateur prendra la forme suivante :

fr-SIREN-pluiDATAPPRO

soit : **fr-243500139-plui20130612**

Exemple pour un PLU ou un PLUi produit par une intercommunalité (organisme avec SIREN)

Pour une intercommunalité ayant le n° SIREN 243500139, ayant approuvé son PLUi (ou PLU) le 12 juin 2013 et diffusant un document par commune sur son territoire l'identificateur prendra la forme suivante pour chaque commune :

fr-SIREN-INSEE(plui/plu)DATAPPRO

soit : **fr-243500139-35206plui20130612 pour la commune 35206**

Exemple pour un PLU produit par une commune (organisme sans SIREN)

Pour une commune ayant approuvé son PLU le 12 juin 2013 et diffusant le document sur son territoire l'identificateur prendra la forme suivante :

fr-0000INSEE-pluDATAPPRO

soit : **fr-000035206-plu20130612**

Langue de la ressource
(obligatoire)

Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec le code à trois lettres de la langue de la ressource.

Les documents d'urbanisme en France doivent obligatoirement être rédigés en français, le champ est à remplir avec la valeur : *fre*

Ce code à trois lettres, conforme aux prescriptions de saisie de métadonnées INSPIRE, provient de la liste normalisée :

http://www.loc.gov/standards/iso639-2/php/code_list.php

Encodage
(obligatoire)

Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec les valeurs suivantes :

- format d'échange ;
- version de format ;
- jeu de caractères (ex : utf8, 8859part1, etc..)

Exemple

Format : SHP

Version : 1.0

Jeu de caractères : 8859part1

Recommandation

La liste de codes autorisés pour les jeux de caractères est fournie page 103/103 (dernière page) du « [Guide de saisie des éléments de métadonnées INSPIRE](#) »

Type de représentation géographique
(obligatoire)

Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec la valeur : *vecteur*

Catégorie thématique
(obligatoire)

Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec la valeur suivante : *Planification/Cadastre*

Mots clés obligatoire : Thème INSPIRE
(obligatoire)

L'objectif de cette catégorie est de faciliter la recherche détaillée de données et de la rendre la plus opérante possible.

Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec la valeur suivante : *usage des sols*

Mots clés recommandés

Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec la valeur suivante : *Document d'urbanisme*

Mot clé issu du thésaurus GEMET

Mots clés libres

Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec la valeur suivante :

- PLUi, PLU, POS, CC, PSMV (en fonction du type de document)
- planification
- ...

Rectangle de délimitation géographique
(obligatoire)

Pour l'ensemble des lots concernés le rectangle de délimitation est défini par les longitudes est et ouest et les latitudes sud et nord en degrés décimaux, avec une précision d'au moins deux chiffres après la virgule. Les coordonnées du rectangle de délimitation sont exprimées dans un système de coordonnées géodésique de référence définissant le méridien de Greenwich comme méridien d'origine.

Exemple

O : -4,24
S : 41,34
E : 10,81
N : 50,79

Rectangle de coordonnées
(obligatoire)

Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec la(les) valeur(s) suivante(s) :

- L'identifiant du système de référence doit être fourni. Cet identifiant doit comporter un code et un espace de nommage.
- Les codes à utiliser sont les codes EPSG.
- Pour faciliter la compréhension de l'utilisateur, il est recommandé de fournir également le libellé descriptif du système de référence de coordonnées (ex : RGF 93).

Exemple

Pour la métropole :
RGF93 / Lambert 93 (EPSG: 2154) ou RGF93 / CC48 (EPSG: 3948)

Pour l'outre-mer (La réunion) :
RGR92/UTM Sud fuseau 40

Dates de référence
(obligatoire)

Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec la valeur de la date de dernière révision au sens INSPIRE soit :

- DATAPPRO : Date d'approbation de la dernière procédure administrative ayant fait évoluer le document d'urbanisme. Cette date correspond à la date d'approbation du document intervenue suite à une procédure de révision, d'élaboration, de modification, de mise à jour ou de mise en compatibilité (et même si elle ne concerne que la partie écrite du règlement). Dans le cas d'un PSMV cette date correspond à celle de l'arrêté préfectoral. La date prend la forme AAAAMMJJ

Exemple

20140120

Généalogie
(obligatoire)

Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec un texte qui fait état de l'historique du traitement et/ou de la qualité générale de la série de données géographiques. Le cas échéant, elle peut inclure une information indiquant si la série de données a été

validée ou soumise à un contrôle de qualité, s'il s'agit de la version officielle (dans le cas où il existe plusieurs versions) et si elle a une valeur légale.

Le champ sera rempli avec les éléments suivants :

- la version du standard de référence
- le nom du référentiel de saisie et son millésime

Dans les cas plus complets il est possible d'apporter des éléments d'information concernant le numéro de la version du lot et sa durée de vie.

Exemple 1

Document d'urbanisme numérisé conformément aux prescriptions nationales du CNIG du 19 avril 2013, dans le cadre du marché XXXXXX et contrôlé par XXXX. Ce lot de données produit en 20XX, a été numérisé à partir du PCI Vecteur de 2009.

**Exemple de
généalogie sur les
métadonnées de la
Métropole Nice Coté
d'Azur**

Données numérisées à partir de l'application du CCTP "Dématérialisation des documents réglementaires d'urbanisme de Nice Côte d'Azur conformément aux prescriptions nationales pour une exploitation des données constituées dans le SIG communautaire"

Source du géoréférencement : le référentiel utilisé est celui du Plan Cadastral Informatisé de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)

Méthode de saisie: Reconstruction par digitalisation à l'écran

**Exemple de
généalogie sur les
métadonnées de
GéoBretagne**

Données reçues déjà vectorisées par la DDTM 35 et corrigées par la Communauté de Communes Côte d'Émeraude à partir de la base cadastrale.

Résolution spatiale
(obligatoire)

Le champ est à remplir la valeur entière correspondant au dénominateur de l'échelle.

Ce dénominateur est celui de l'échelle du plan de référence pour la production du document numérique ou la plus petite échelle des différents plans ayant servi à la production des documents numériques.

Exemple

Dénominateur : 5000

Spécification
(obligatoire)

La première exigence de conformité vise la mise en œuvre des règlements européens dits d'interopérabilité. La référence à des spécifications différentes comme celles du CNIG (PLU...) ou de la COVADIS est possible en complément.

Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec les éléments suivants :

- titre : références du standard
- date : date de validation du standard
- type de date : publication

**Exemple pour un PLU
conforme aux**

Titre : CNIG PLU v2013
date : 2013-04-19

standard CNIG 2013 type de date : publication

Exemple pour une CC conforme aux standard CNIG 2014 Titre : CNIG CC v2014
date : 2014-10-02
type de date : publication

Exemple pour un PLU conforme aux spécifications INSPIRE Titre: Directive 2007/2/CE (règlement 1253/2013)
date : 2013-10-21
type de date : publication

Degré

Il s'agit du degré de conformité du document d'urbanisme dématérialisé par rapport au document d'urbanisme opposable. Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec les valeurs : *conforme / non conforme / non évalué*

Contraintes

Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec les mentions concernant :

- les contraintes légales
- les contraintes de sécurité
- les contraintes d'usage

Exemple

Contraintes de sécurité : aucune

Contraintes d'usage: aucune

Contraintes légales : « *informations non opposables au tiers* »

Autre exemple de contraintes légales (GéoBretagne)

Contraintes légales : « *En dépit des efforts et diligences mis en œuvre pour en vérifier la fiabilité, le fournisseur n'est pas en mesure de garantir l'exactitude, la mise à jour, l'intégrité, l'exhaustivité des données et en particulier que les données sont exemptes d'erreurs, notamment de localisation, d'identification ou d'actualisation ou d'imprécisions.*

Les données ne sont pas fournies en vue d'une utilisation particulière et aucune garantie quant à leur aptitude à un usage particulier n'est apportée par le fournisseur.

En conséquence, les utilisateurs utilisent les données sous leur responsabilité pleine et entière, à leurs risques et périls, sans recours possible contre le fournisseur dont la responsabilité ne saurait être engagée du fait d'un dommage résultant directement ou indirectement de l'utilisation de ces données.

En particulier, il appartient aux utilisateurs d'apprécier, sous leur seule responsabilité :

- *l'opportunité d'utiliser les données ;*
- *la compatibilité des fichiers avec leurs systèmes informatiques ;*
- *l'adéquation des données à leurs besoins ;*
- *qu'ils disposent de la compétence suffisante pour utiliser les données ;*
- *l'opportunité d'utiliser la documentation ou les outils d'analyse*

fournis ou préconisés, en relation avec l'utilisation des données, le cas échéant.

Le fournisseur n'est en aucune façon responsable des éléments extérieurs aux données et notamment des outils d'analyse, matériels, logiciels, réseaux..., utilisés pour consulter et/ou traiter les données, même s'il a préconisé ces éléments. L'utilisateur veille à vérifier que l'actualité des informations mises à disposition est compatible avec l'usage qu'il en fait. »

Organisme responsable de la ressource

Le champ est à remplir avec :

- l'organisme propriétaire de la donnée
- l'adresse
- une adresse mail générique de contact

Exemple pour le PLU de la commune de Concarneau Cornouaille Agglomération

Organisme : Concarneau Cornouaille Agglomération
Adresse : 52 rue Bayard – BP 636 - 29 186 – Concarneau
Pays : FRANCE
Courriel : sig@cc-concarneaucornouaille.fr

Point de contact pour la métadonnée

Le champ est à remplir avec le nom de l'organisation :

- l'organisme de contact (même s'il est identique à l'organisme responsable de la ressource)
- l'adresse
- une adresse mail générique de contact

Exemple pour le PLU de la commune de Concarneau Cornouaille Agglomération

Organisme : Concarneau Cornouaille Agglomération
Nom : Cellule SIG
Adresse : 52 rue Bayard – BP 636 – 29 186 – Concarneau
Pays : FRANCE
Courriel : sig@cc-concarneaucornouaille.fr